Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_238-DE

DCM DU 18 DECEMBRE 2025

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2025.238*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 décembre 2025 - Date d'affichage : 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Chantal FRANCANNET. NOËL.

7 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Julie AUBAUD) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER) et Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_238-DE

TARIFICATIONS FUNÉRAIRES MISES EN APPLICATION AU 1ER JANVIER 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-1 et suivants ;

VU la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

VU le Décret n°2010-917 du 3 août 2010 relatif à la surveillance des opérations et aux vacations funéraires ;

VU l'avis de la commission n°4 Finances, Ressources humaines, Solidarités du 24 novembre 2025 ;

CONSIDERANT le principe de non-rétroactivité des actes juridiques ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, rappelle à l'assemblée que pour une mise en application au 1er janvier 2026, les tarifs des différents services funéraires doivent être entérinés par le Conseil municipal préalablement.

Afin de prendre en compte le coût d'évolution de la vie d'une part et les investissements nécessaires à l'entretien régulier du cimetière d'autre part, une révision de 2% (arrondi à l'unité supérieure), des différentes prestations funéraires par rapport à 2025 est proposée.

Les tarifs appliqués pour les concessions funéraires sont répartis entre la commune et le CCAS à hauteur de 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS.

1. Concessions au cimetière

Durée concession	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Nouvelle et renouvellement de concession		
- 15 ans	138 €	141 €
- 30 ans	281 €	287 €
- 50 ans	486 €	496 €

2. Colombarium

Durée concession	Tarifs 2024	Tarifs 2026
Nouvelle et renouvellement de concession		
- 10 ans	225 €	230 €
- 15 ans	439 €	448 €
- 30 ans	1085 €	1 107 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_238-DE

Le matériau et les dimensions de la plaque sont imposés par la collectivité. Le prestataire et la qualité de la prestation sont définis par la commune, l'artisan étant quant à lui directement rémunéré par le concessionnaire.

3. Cavurnes funéraires

Le tarif comprend l'emplacement de la concession et la mise en place de la cavurne :

Durée concession	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Nouvelle et renouvellement de concession		
- 15 ans	246 €	251 €
- 30 ans	318 €	325 €

4. Jardin du souvenir

	Tarif 2025	Tarifs 2026
Pose de la plaque sur la stèle	26 €	27 €

Le matériau et les dimensions de la plaque sont imposés par la collectivité. Le prestataire et la qualité de la prestation sont définis par la commune, l'artisan étant quant à lui directement rémunéré par le concessionnaire. La pose est effectuée par les services de la Ville. **Il est précisé que la pose de cette plaque n'est pas obligatoire et est laissée à la libre appréciation de la famille.**

5. Autres tarifs funéraires

	Tarif 2025	Tarifs 2026
Dépôt dans le caveau communal (forfait pour l'ouverture du caveau)	46 €	47 €
Tarif journalier pour dépôt d'un corps dans le caveau communal (1 mois maximum)	2 €	3 €
Vacation funéraire*	25 €	25 €

*Le montant unitaire des vacations funéraires est maintenu à 25 euros. Il doit être compris dans le barème fixé règlementairement entre 20 et 25 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_238-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification des différents services funéraires pour une mise en application au 1er janvier 2026 telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr